



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 8

No. FDS : 188383  
V002.1

Tangit FP 550 Fire Protection Mousse anti-feu 2 c

Révision: 18.05.2011  
Date d'impression: 31.08.2011

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit:**

Tangit FP 550 Fire Protection Mousse anti-feu 2 c (A)

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisation prévue:

Mousse, 2 C sans gaz propulseur

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

NV Henkel Belgium S.A.  
Havenlaan 16 Av. du Port  
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11

Fax: +32 (2) 420 27 25

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

**Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### SECTION 2: Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange:**

**Classification (DPD):**

Xn - Nocif

R20 Nocif par inhalation.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
cancérigène cat. 3

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

Sensibilisant

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Xi - Irritant

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Phrases S:**

- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**Indications additionnelles:**

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

**Contient:**

Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues,  
1,2-Ethanediamine, phosphate

**Autres dangers:**

Les personnes allergiques aux amines ne doivent pas être mises en contact avec le produit.

Information en accord à REACH XVII.56

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****Description chimique générale:**

Composants de durcisseur d'une colle polyuréthane à 2 C

**Substances de base pour préparations:**

4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate (MDI)  
Matières de charge inorganiques

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	202-966-0	> 60 %	Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Cancérogénicité 2 H351 Sensibilisateur de la peau 1 H317 Irritation oculaire 2 H319

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations". Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Diisocyanate de méthylènediphényle, isomères et homologues 9016-87-9	202-966-0	> 60 %	Xi - Irritant; R36/37/38 cancérogène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20 R42/43
1,2-Ethanediamine, phosphate 14852-17-6	238-914-9	< 20 %	Xi - Irritant; R43

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**SECTION 4: Premiers secours****Description des premiers secours:**

## Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

## Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

## Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Mousse fraîche: nettoyer la peau atteinte immédiatement avec un tissu propre et enlever les résidus avec de l'huile végétale.

Appliquer une crème adoussissante. La mousse durcie ne peut être enlevée que mécaniquement.

## Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.

## Ingestion:

Rincer la cavité buccale. Ne pas boire ni vomir.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

YEUX : Irritation, conjonctivite.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Conseils aux pompiers:**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuel.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**Référence à d'autres sections**

Voir le conseil au chapitre 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

**Mesures d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Entreposage dans les emballages d'origine fermés et protégés de l'humidité.

Craint le gel

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

Eviter strictement les températures inférieures à +2 °C et supérieures à + 30 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**  
Mousse, 2 C sans gaz propulseur

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Paramètres de contrôle:**

Valable pour  
Belgique

Base

Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE (MDI) 101-68-8	0,005	0,052	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

**Contrôles de l'exposition:**

Protection respiratoire:

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.  
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Aspect	liquide thixotropique
Odeur	beige neutre
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (23 °C (73.4 °F))	1,15 - 1,29 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Réaction avec l'eau.
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**Autres informations:**

Il n'y a pas de données / Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Réactivité:**

Réaction avec l'eau: Montée en pression dans un récipient fermé (CO<sub>2</sub>).  
Réagit aux amines, alcoholes, acides et lessives.

**Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Voir section réactivité

**Conditions à éviter:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Matières incompatibles:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucun connu

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

Possibilité de réaction croisée avec d'autres liaisons isocyanate  
Possibilité de réaction croisée avec d'autres liaisons amine  
La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Irritant pour les voies respiratoires.  
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

**Irritation de la peau:**

Irritation cutanée primaire: irritant

**Irritation des yeux:**

Irritation des yeux primaire: irritant

**Sensibilisation:**

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.  
Sensibilisation possible par contact cutané.

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.  
La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
1,2-Ethanediamine, phosphate 14852-17-6	LC50	115,7 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
1,2-Ethanediamine, phosphate 14852-17-6	EC50	17 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
1,2-Ethanediamine, phosphate 14852-17-6	EC50	645 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

**Persistence et dégradabilité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
1,2-Ethanediamine, phosphate 14852-17-6	readily biodegradable	aerobic	94 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets:**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport routier ADR:**

Aucun danger

**Transport ferroviaire RID:**

Aucun danger

**Navigation intérieure ADN:**

Aucun danger

**Transport maritime IMDG:**

Aucun danger

**Transport aérien IATA:**

Aucun danger

**SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**Teneur VOC 0,00 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R20 Nocif par inhalation.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Informations complémentaires:**

Le produit est destiné à une utilisation industrielle.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 7

No. FDS : 188382  
V002.1

Tangit FP 550 Fire Protection Mousse anti-feu 2 c

Révision: 18.05.2011  
Date d'impression: 31.08.2011

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

**Identificateur de produit:**

Tangit FP 550 Fire Protection Mousse anti-feu 2 c (B)

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Utilisation prévue:

Mousse, 2 C sans gaz propulseur

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**

NV Henkel Belgium S.A.  
Havenlaan 16 Av. du Port  
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11  
Fax: +32 (2) 420 27 25

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

**Numéro d'appel d'urgence:**

Numéro d'appel d'urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### SECTION 2: Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange:**

**Classification (DPD):**

Aucune classification nécessaire.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

**Autres dangers:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Résine d'une colle polyuréthane à 2 C

**Substances de base pour préparations:**

Alcools polyester/éther

Matières de charge inorganiques

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Número CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Phosphore 7723-14-0	231-768-7	< 2 %	Matière solide inflammable 1 H228 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 3 H412

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations". Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Número CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	237-158-7	< 20 %	Xn - Nocif; R22
Phosphore 7723-14-0	231-768-7	< 2 %	F - Facilement inflammable; R11 R16 R52, R53
a-méthyl-1H-imidazole-1-ethanol 37788-55-9	253-668-2	< 2 %	C - Corrosif; R34 Xn - Nocif; R21/22
Oxyde de 2,2'-dimorpholinyl-diéthyle 6425-39-4	229-194-7	< 2 %	Xi - Irritant; R36/38

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'. Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

**SECTION 4: Premiers secours****Description des premiers secours:****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

**Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Il n'y a pas de données.

**Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:**

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

**Conseils aux pompiers:**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.  
Porter un équipement de sécurité.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Porter un équipement de protection individuel.

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**Référence à d'autres sections**

Voir le conseil au chapitre 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

**Mesures d'hygiène:**

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.  
Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:**

Entreposage dans les emballages d'origine fermés et protégés de l'humidité.  
Craint le gel  
A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.  
Eviter strictement les températures inférieures à +2 °C et supérieures à + 30 °C.  
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

Mousse, 2 C sans gaz propulseur

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Paramètres de contrôle:**

Valable pour  
Belgique

Composant	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type	Catégorie	Remarques
PHOSPHORE BLANC 7723-14-0	0,02	0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
HUILES MINÉRALES (BROUILLARDS) 8012-95-1		10	Valeur Courte Durée		BE/OEL
HUILES MINÉRALES (BROUILLARDS) 8012-95-1		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

**Contrôles de l'exposition:**

**Protection respiratoire:**

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.  
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

**Protection des mains:**

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection

**Protection du corps:**

vêtement de protection approprié

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

Aspect	liquide visqueux rouge foncé
Odeur	faible, d'amine
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,25 - 1,35 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F))	35.000 - 50.000 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**Autres informations:**

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**Réactivité:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Stabilité chimique:**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Voir section réactivité

**Conditions à éviter:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Matières incompatibles:**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucun connu

**SECTION 11: Informations toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LD50	1.150 mg/kg	oral	4 h	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity) OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity) OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
	LD50	1.750 mg/kg	oral		rat	
	LC50	> 7,19 mg/l	inhalation		rat	
	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		rat	

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	slightly irritating		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

**Lésions oculaires graves/irritation oculair:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	pas irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	not sensitising	Guinea pig maximisa tion test	cochon d'Inde	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	négatif	bacterial gene mutation assay	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	NOAEL=800 7500 ppm	oral: feed	90 days ad libitem	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	LC50	56,2 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	131 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	EC50	73 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Phosphore 7723-14-0	NOEC	0,7 µg/l	Fish	30 Jours	Pimephales promelas	
Phosphore 7723-14-0	LC50	21 µg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	
Phosphore 7723-14-0	EC50	30 µg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	
Oxyde de 2,2'- dimorpholinyl-diéthyle 6425-39-4	LC50	> 2.150 mg/l	Fish	96 h		OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

**Persistence et dégradabilité:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5		aerobic	14 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Oxyde de 2,2'- dimorpholinyl-diéthyle 6425-39-4	readily biodegradable	aerobic	> 60 %	

**Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:**

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Tris(2-chloroisopropyl) phosphate 13674-84-5	3,33				20 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Oxyde de 2,2'- dimorpholinyl-diéthyle 6425-39-4	-1,31					

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****Méthodes de traitement des déchets:**

**Evacuation du produit:**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

**Evacuation d'emballage non nettoyé:**

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

**Code de déchet**

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport routier ADR:**

Aucun danger

**Transport ferroviaire RID:**

Aucun danger

**Navigation intérieure ADN:**

Aucun danger

**Transport maritime IMDG:**

Aucun danger

**Transport aérien IATA:**

Aucun danger

**SECTION 15: Informations réglementaires****Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Teneur VOC 0,00 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

**SECTION 16: Autres informations**

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R11 Facilement inflammable.

R16 Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 Provoque des brûlures.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R52 Nocif pour les organismes aquatiques.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H228 Matière solide inflammable.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations complémentaires:**

Le produit est destiné à une utilisation industrielle.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.